



Commune de Leysin

Leysin, le 1^{er} mai 2024/DN

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1854 LEYSIN

Préavis no 05/2024

Renouvellement du matériel informatique

Délégué de la Municipalité : M. Daniel Nikles

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Preamble

La technologie numérique joue un rôle essentiel dans le fonctionnement efficace d'une administration communale en facilitant la gestion des dossiers, l'efficacité des services et en garantissant la sécurité des informations. L'obsolescence progressive du matériel informatique peut freiner ces processus et exposer la Commune à des risques de sécurité et des difficultés dans le traitement des dossiers. Les infrastructures de GSL SA (Gestion Sportive Leysin) et de l'ATALC (Association Touristique Aigle – Leysin – Col des Mosses) sont également impactés par cette situation.

La Municipalité se doit de faire évoluer cet environnement et propose, à cet effet, une mise à niveau des systèmes informatiques qui concerne les machines individuelles, les logiciels, la bureautique/communication ainsi que les serveurs.

2. Contexte

Le parc informatique actuel qui date de 2017, montre des signes d'usure et de désuétude entraînant des ralentissements marqués, des incidents techniques fréquents et une vulnérabilité potentielle aux cyberattaques. Cette situation engendre des frais de maintenance de plus en plus importants.

Il est recommandé par les prestataires informatiques de procéder à un renouvellement du hardware (éléments matériels d'un système informatique) tous les 6 ans.

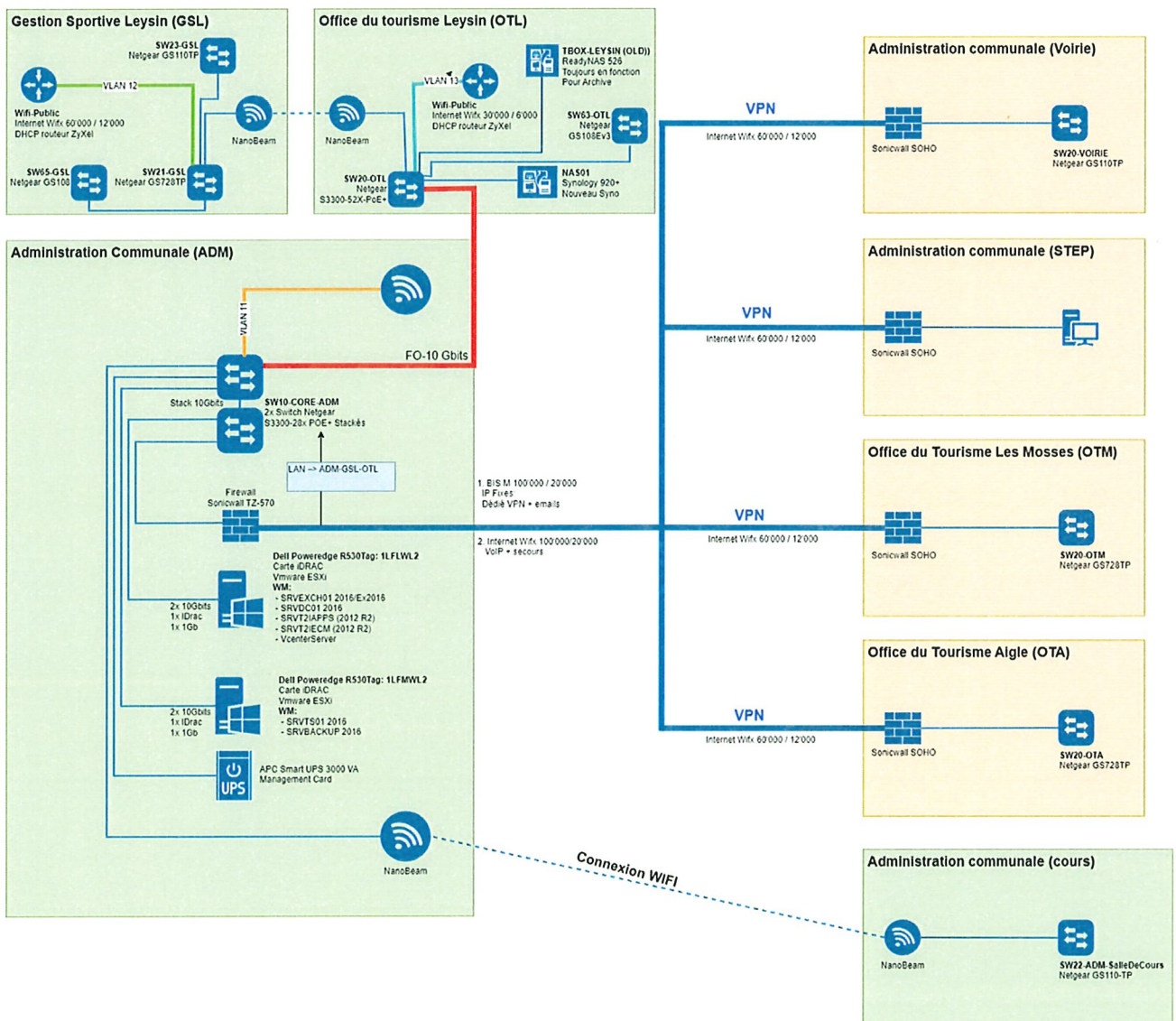
En ce qui concerne les logiciels, il convient de différencier les logiciels type « Microsoft Office » des logiciels « métiers » de l'administration communale, de l'ATALC et de GSL SA qui sont en constante évolution. Ces derniers ont été remplacés et régulièrement mis à jour. Dans ce cadre, seules les suites « Office » nécessitent un changement. En effet, Microsoft n'offre plus la possibilité d'une installation locale et figée comme ce fût le cas en 2017 mais l'obligation de recourir à la suite « Office 365 » nécessitant un abonnement annuel.

Les serveurs communaux ont été régulièrement mis à jour par l'adjonction de mémoire et de disques durs de plus grande capacité. Toutefois, au vu de la sollicitation toujours plus importante de ce matériel, de nouvelles machines et structures sont nécessaires afin d'assurer un fonctionnement efficace pour ces prochaines années.

3. Schéma des infrastructures

Le schéma ci-après décrit le fonctionnement des infrastructures sous gestion communale.

Un serveur physique dessert aussi bien les postes de l'administration communale que ceux de GSL SA et de l'ATALC. Une sauvegarde distante et permanente sur le territoire communal est mise en place.



4. Processus

Notre prestataire Telecom Services, gère l'infrastructure et nous a fourni le listing des éléments « hardware » et « software » sous gestion. Tous les utilisateurs ont été consultés pour la mise à jour du parc informatique afin de répondre à leurs attentes.

5. Aspect financier

Le montant demandé est de CHF 255'000.-- TTC. Le détail est décrit dans le tableau ci-dessous.

Les postes informatiques de l'ATALC seront financés par cette dernière. Les montants liés à la migration « Office 365 » et les charges liées aux serveurs seront facturées au prorata du nombre de postes.

Remplacement postes (installation incluse)	Coût TTC
Administration communale	33'000.--
GSL	13'000.--
ATALC	44'000.--
Migration Exchange vers Office 365	
Installation + sauvegardes	15'000.--
Serveurs	
Remplacement hardware	110'000.--
Licences et logiciel	18'000.--
Installation	17'000.--
Imprévus	5'000.--
Total	255'000.--

Un amortissement sera appliqué sur les logiciels et le matériel informatique (fourniture et pose comprises) pour une durée de 5 ans, dès la livraison.

6. Calendrier

Validation par le Conseil communal
Installation

20 juin 2024
courant septembre 2024

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU 20 JUIN 2024

Vu le préavis municipal no 05/2024 du 1^{er} mai 2024

Ouï le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 255'000.-- TTC pour le renouvellement du matériel informatique,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.

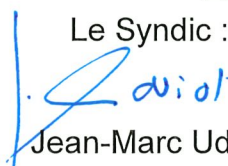
Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :


Jean-Marc Udriot


Jean-Jacques Bonvin

